

N 5 /2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION  
25 mars 2026

L'an deux mille vingt six  
Le 31 mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE  
25 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M. BACHELET, Mme REGAERT DA COSTA, M. COSSARD Adjoints, M. MARNAT, M. BOULANGER, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEL, Mme BUREL, Mme CISSE conseillers municipaux

Pouvoir : Mme PICHET GESLAK donne pouvoir à M. COSSARD

EN EXERCICE 11  
PRESENTS 10  
VOTANTS 11

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

**Objet : VOTE DES TAUX 2026**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code Général des Impôts et notamment son article 1639A et 1636B sexies

VU les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021

**CONSIDERANT** l'équilibre du budget de l'exercice

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article 1 :**

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : **20.84 %**
- Taxe Foncier non Bâti : **39.12 %**
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à l'habitation principale : **4.02 %**

**Article 2 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 1<sup>er</sup> avril 2026

REGAERT